

Souveraineté et autonomie stratégique européenne : une quête difficile

André DUMOULIN | Professeur, Institut royal supérieur de défense (IRSD) à Bruxelles et Université de Liège.

Lors du discours d'Emmanuel Macron à La Sorbonne le 26 septembre 2017 ⁽¹⁾, l'accent fut mis sur le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union européenne et soutenue par le développement d'une culture stratégique commune. En même temps, la notion d'autonomie stratégique est déclinée nationalement dans les documents officiels français ; ce qui peut induire une certaine confusion même si la volonté d'autonomie hexagonale dans le champ stratégique-militaire a inévitablement des effets positifs sur celle qu'il faut engager dans l'espace européen. Reste que la souveraineté territoriale vue comme territoire précis reste préservée ⁽²⁾.

La territorialité souveraine est un élément moteur de ce qui va fondre l'expression étatique du pouvoir, mais aussi les interactions entre les Nations, les enjeux multinationaux, les alliances mais aussi à la base du droit international ⁽³⁾ depuis le Traité de Westphalie en 1648. Aussi, le premier interlocuteur reste l'État souverain lorsqu'il s'agira de définir sa politique de défense et négocier la solidarité, la prise de risque, l'engagement multinational. Et si l'on peut écrire que l'UE, par son existence sur la scène internationale, a une influence « qui confine à la puissance » ⁽⁴⁾, en jouant sur la fameuse diplomatie du verbe fondant la puissance déclaratoire ⁽⁵⁾, celle-ci dépend en réalité fortement des États-membres pris dans leur acception souveraine ⁽⁶⁾. La géométrie variable, qu'elle se nomme avant-garde, groupe pionnier,

⁽¹⁾ MACRON Emmanuel, « Initiative pour l'Europe – Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique », La Sorbonne, 26 septembre 2017 (www.elysee.fr/).

⁽²⁾ WARDEGA Jordan, *Ingérence et souveraineté : des concepts opposés ou complémentaires ?* (mémoire de master en science politique), Université de Liège, 2012.

⁽³⁾ MONTBRIAL (DE) Thierry, « Interventions internationales, souveraineté des États et démocratie », *Politique étrangère*, n° 3, Institut français de relations internationales (Ifri), 1998, p. 549. « Même si les limitations au principe de la souveraineté des États n'ont cessé de s'étendre à travers le temps » (p. 553).

⁽⁴⁾ Cf. Discours du président Jean-Claude Juncker au Parlement européen le 12 septembre 2018 (<https://ec.europa.eu/>) ; LEFEBVRE Maxime, *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance ?*, La Documentation française, 2012, 180 pages.

⁽⁵⁾ CONSEIL DE L'UE, *EU action to strengthen rules-based multilateralism, Council conclusions*, Bruxelles, 17 juin 2019 (<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10341-2019-INIT/fr/pdf>).



coopérations renforcées, différenciation, Eurodéfense, noyau dur, centre de gravité ou Europe à la carte, ou encore « groupes de progrès »⁽⁷⁾, exprime le poids et la place des États dans une souveraineté qui accepte de « s'ouvrir » pour faire naître ou accroître de la puissance.

Déjà, en juin 2015, le rapport des « 5 Présidents » présenté au Conseil par Jean-Claude Juncker estimait qu'il était nécessaire de partager la souveraineté des Européens au sein d'institutions communes reposant sur des mécanismes de légitimité et de responsabilité politiques suffisamment forts. Cela couvrirait également « des facteurs essentiels de la puissance, comme la technologie, l'énergie ou encore la politique étrangère et de sécurité »⁽⁸⁾. Prise de conscience aussi d'une réalité incontournable : l'UE n'est pas un État, elle qui vit des conflits de répartition pour des raisons de souveraineté nationale. En ces temps fragiles, comment disposer d'une volonté commune ? Comment accroître la protection des Européens dans un cadre partagé, plus dense, plus affirmé alors que les populations ont tendance au repli national qui ne peut résoudre des enjeux transnationaux et transfrontaliers⁽⁹⁾ (gestion des frontières, migrations, terrorisme, fragilités économiques, pandémies). Et de poser l'avènement d'une Europe régaliennne associant défis internes et défis externes en évitant le repli national vu comme une voie sans issue et une fragilisation de l'UE. C'est ce que démontre la volonté française *via* le discours du président Macron.

À la différence des termes « autonomie stratégique » (voir *infra*), le mot « souveraineté » accolé à celui d'« Europe » âprement défendu par Paris reste difficile à assumer pour la plupart des États-membres qui y voit une rivalité transatlantique. Nous avons pu nous en apercevoir lors des débats⁽¹⁰⁾ autour de l'adoption des conclusions en matière de sécurité-défense, le 16 juin 2020. Cette volonté d'aboutir à une souveraineté européenne à la définition et au contenu imprécis se heurte paradoxalement à la posture des citoyens hexagonaux qui, de manière ambivalente, oscillent entre euroscepticisme et soutien à la carte, mais qui souvent perçoivent l'UE comme un « instrument au service de la France ». Ce constat analysé dans une étude de l'Institut Delors décrit parfaitement le paysage politique français en matière de vision européenne : « Pendant plus d'un demi-siècle, la France a su combiner deux visions radicalement différentes de la raison d'être de son engagement européen : d'un côté, le projet des "pères fondateurs" (convergence des intérêts des États-membres) et, de l'autre, le projet gaulliste d'une Europe comme instrument permettant à la France de promouvoir ses intérêts nationaux ».

⁽⁶⁾ Cf. QUERMONNE Jean-Louis, *L'Europe en quête de légitimité*, Presses de Sciences Po, 2001, p. 93-108.

⁽⁷⁾ Expression utilisée dans l'ouvrage collectif, *Un monde sans Europe ?* (Rapport du Conseil économique de la défense), Fayard, 2011, p. 145.

⁽⁸⁾ EGMONT INSTITUTE, EURODÉFENSE FRANCE, FONDATION ROBERT SCHUMAN, « L'Europe et la souveraineté : réalités, limites et perspectives », Colloque, Palais d'Egmont, 29 septembre 2016.

⁽⁹⁾ CHOPIN Thierry, « Défendre l'Europe pour défendre la vraie souveraineté », Fondation Robert Schuman, avril 2017.

⁽¹⁰⁾ Pour davantage de détails, cf. GROS-VERHEYDE Nicolas, « Quand le mot "souveraineté" sème la zizanie parmi les ministres de la Défense », *Club Bruxelles2 Pro*, 16 juin 2020.

Cette souveraineté européenne bute contre les différences entre les intérêts nationaux et l'intérêt commun, malgré bien des discours et autant d'analyses de fond. Or, l'avenir et la sauvegarde de l'UE doivent reposer pragmatiquement sur une plus grande flexibilité, une plus grande cohérence et cohésion, et un plus grand engagement collectif. La crise de la Covid doit permettre en aval de tendre, certes avec difficultés, à une souveraineté européenne sectorielle ⁽¹¹⁾, à l'instar de l'Euro, sachant pertinemment bien que la défense globale des intérêts des États européens de l'UE dans ses composantes plurisectorielles repose sur une intégration plus poussée et le renforcement d'un centre de réaction d'urgence aux crises tel que proposé par le Slovène Janez Lenarcic, commissaire européen en Gestion des crises, le 2 juin 2020. L'importance d'une feuille de route et d'un calendrier sont bel et bien là pour aboutir à cette idée d'une Europe maîtresse de son destin et contrecarrer le retour aux replis nationalistes. De toute évidence, les grands défis d'aujourd'hui doivent pousser à cette souveraineté européenne mieux partagée.

Cette notion de souveraineté politique, parfois nommée « souveraineté stratégique », est souvent associée à l'autonomie stratégique. Elle peut être à caractère national ou dans un cadre européen, ou les deux associés ⁽¹²⁾. L'autonomie stratégique peut être conjuguée dans l'espace politique (prise de décision), opérationnel (aptitude à planifier de manière indépendante) et industriel.

De l'autonomie stratégique

Quant au partage des capacités opérationnelles et à la spécialisation (niches) qui reposent sur l'idée selon laquelle une Nation détient une capacité réduite, ou ne la détient pas ou plus, et donc s'en remet à une ou plusieurs autres Nations pour compléter ou suppléer, ils imposent un accord parfait en matière de politique étrangère, les uns dépendant fortement des autres. En Europe, la politique

⁽¹¹⁾ Cf. à propos de la complexité à garantir une indépendance stratégique dans ce domaine, BERTONCINI Yves, « Renforcer notre autonomie stratégique après le Covid-19 : vertus d'une approche franco-européenne », *Terra Nova*, 15 juin 2020 (<https://tnova.fr/>) ; WILFERT Blaise, « Coronavirus : la mondialisation n'est pas la cause, mais le remède », *Policy Paper, Question d'Europe* n° 556, 27 avril 2020, Fondation Robert Schuman (www.robert-schuman.eu/) ; MIREL Pierre et MIREL Xavier, « Des défis et contraintes d'une "Commission géopolitique" pour une souveraineté européenne », *Policy Paper, Question d'Europe* n° 560, Fondation Robert Schuman, 25 mai 2020 (www.robert-schuman.eu/) ; BORRELL Joseph, « Covid-19 : le monde d'après est déjà là... », *Politique étrangère*, n° 2, Ifri, 2020 ; EuroDéfense-France, « Crise sanitaire et sécurité : une opportunité pour l'Europe ! », *RDN* n° 831, juin 2020, p. 104-111 ; GNESOTTO Nicole, « Le Covid-19 remet-il en cause l'Europe de la défense ? », *Notre Europe*, Institut Jacques Delors, 15 mai 2020 ; GROS-VERHEYDE Nicolas, « Crise du coronavirus. L'Allemagne et l'Autriche déclenchent la clause de solidarité (article 222) », *Club Bruxelles2 Pro*, 23 mars 2020 et « Covid-19. À la recherche de la clause de solidarité perdue », *Club Bruxelles2 Pro*, 22 mai 2020.

⁽¹²⁾ « En tant que président de la République, est-ce que je peux remettre toute votre sécurité dans la main des États-Unis ? Non. Je crois en notre souveraineté, à nous, et notre souveraineté européenne. Je veux que nous soyons autonomes en matière d'écoutes, en matière de protection du cyberspace et contre les attaques cyber... ». « Les USA sont notre allié historique, et ils continueront à l'être. C'est l'allié avec qui on prend tous les risques, avec qui on mène les opérations les plus compliquées. Mais être allié, ce n'est pas être vassal. Pour ne pas être vassal, nous ne devons pas dépendre d'eux. Donc, y compris par rapport aux Américains, nous devons dépenser davantage, nous devons faire davantage nous-mêmes en tant que Français et en tant qu'Européens ». (MACRON Emmanuel, *interview TF1*, 14 novembre 2018 cité dans *Club Bruxelles2 Pro*, 15 novembre 2018).



des niches atteint la plupart des États-membres – volontairement ou par défaut – créant un paysage où les États ne disposent plus de la totalité des moyens capacitaires. Une question se pose alors : comment mettre à disposition de son partenaire des capacités qui lui font défaut, alors que les buts et les risques ne sont pas partagés⁽¹³⁾ ? Comment éviter que ces niches aboutissent à un déséquilibre dans la répartition entre capacités de combat et celles d'appui, sachant par ailleurs qu'une « trop grande spécialisation diminuerait également la liberté d'action du gouvernement dans la mise en œuvre des moyens militaires »⁽¹⁴⁾.

Ces notions imposent une concertation toute en confiance sur les abandons étatiques, certes déjà favorablement assimilés par les petits États européens, mais suscitant quelque inquiétude souveraine pour les États dits « stratégiques ». Aussi, les abandons et les mutualisations concernent le plus souvent des secteurs « moins sensibles politiquement (*soft*) », comme le médical ou le transport bien que tout aussi stratégiques. Si la diversité est consubstantielle à l'Europe, elle impose aussi une forte réticence à accepter de perdre des pans de souveraineté. La souveraineté dans le capacitaire est encore trop souvent dictée par la défense d'intérêts industriels, technologiques et d'emplois⁽¹⁵⁾.

Aussi, plusieurs tendances vont émerger ces dernières années en matière d'autonomie stratégique⁽¹⁶⁾, concept assez récent dans l'environnement de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). D'une part, celle qui, pessimiste⁽¹⁷⁾, considère que l'Europe a failli et que cette autonomie est un leurre pour des raisons internes et externes, laissant en quelque sorte l'UE sous dépendance de l'Alliance atlantique. D'autre part, celle qui, optimiste⁽¹⁸⁾, estime que le moment

(13) FAUGÈRE Jean-Marie, « Europe de la défense. Mutualisation de moyens et partage capacitaire... », *DSI* n° 88, janvier 2013, p. 56-58.

(14) Réponse à la question n° 49 du député Geert Versnick du 19 février 2008 au ministre de la Défense, *Questions et Réponses*, Chambre des Représentants, 18 mars 2008, p. 2617 ; GOSSET Olivier, « Pourquoi la spécialisation est une fausse bonne idée pour l'armée belge », *L'Écho*, Bruxelles, 5 mars 2015.

(15) Général Ton van Osch (directeur de l'État-major de l'UE, EMUE), « The real problem is time », *European Defence Matters* n° 2, Bruxelles, 2012, p. 25 ; TECHAU Jan, « Will Europeans ever agree on the use of military Force? », *Policy Paper* n° 65, Notre Europe – Institut Jacques Delors et Carnegie Europe, 13 février 2013.

(16) Pour une analyse de fond et de clarification sémantique et pluridimensionnelle de la question de l'autonomie stratégique, cf. BRUSTLEIN Corentin, *European Strategic Autonomy: Balancing Ambition and Responsibility*, Éditoriaux de l'Ifri, 16 novembre 2018 (www.ifri.org/) ; TIGNER Brooks, « Briefing EU strategic autonomy », *Jane's Defence Weekly*, Londres, 4 septembre 2018 ; HOWORTH Jolyon, « Autonomy and Strategy: what should Europe want? », *Security Policy Brief* n° 110, Egmont Institute, Bruxelles, avril 2019 (www.egmontinstitute.be/) ; BISCOP Sven, « Fighting for Europe. European Strategic Autonomy and the Use of Force », *Egmont Paper* n° 103, Egmont Institute, janvier 2019 (www.egmontinstitute.be/) ; MAURO Frédéric, « Autonomie stratégique. Le nouveau Graal de la défense européenne », *Les Rapports du GRIP* n° 1, Bruxelles, 2018 (<https://grip.org/>).

(17) VOUILLOUX Jean-Baptiste, *La démilitarisation de l'Europe. Un suicide stratégique ?* Argos, 2013 ; LANGLOIS (DE) Maurice, *L'Europe. Une grande puissance désarmée*, Economica, 2016.

(18) MAULNY Jean-Pierre, « Vers une autonomie stratégique européenne », *RDN* n° 821, juin 2019, p. 82-87 ; LARDON Laurence, « Les tribulations du lien transatlantique », *RDN* n° 821, juin 2019, p. 88-93 ; *RDN* n° 819 (« Relancer la défense européenne »), avril 2019, p. 11-100 ; COHN-BENDIT Daniel et VERHOFSTADT Guy, *Debout l'Europe !*, André Versailles éditeur, Bruxelles, 2012, 158 pages ; PFLIMLIN Édouard, *Vers une autonomie des capacités militaires de l'Union européenne ?*, Notes de la Fondation Robert Schuman, 2006 (www.robert-schuman.eu/fr/doc/notes/notes-33-fr.pdf) ; VERHOFSTADT Guy, *Les États-Unis d'Europe*, Éd. Luc Pire, Bruxelles, 2006, 72 pages ; MARSIA Jean, *Les États-Unis d'Europe, pour notre sécurité et notre défense !*, L'Académie en poche, Bruxelles, 2017, 144 pages ; AUVRET-FINCK Josiane, *Vers une relance de la Politique de sécurité et de défense commune ?*, Larcier, Bruxelles, 2014, 356 pages.

est propice à une affirmation d'autonomie possible et souhaitable au vu de l'environnement international, d'une fenêtre d'opportunité PSDC et des difficultés à coopérer avec une politique étrangère américaine erratique, sinon parfois incohérente. Enfin, la tendance jouant sur les interrogations⁽¹⁹⁾ et présentant les conditionnalités nécessaires et les scénarios envisageables.

Dans tous les cas, la notion d'« Armée européenne » n'est pas l'objet. « Aller vers une "Défense commune" ne veut pas dire une armée commune. L'Europe a une Politique agricole commune (PAC), avec un budget conséquemment doté ; elle n'a pas pour autant une armée d'agriculteurs. L'Europe a une politique de sécurité aérienne précise ; elle n'a pas davantage de compagnie aérienne » (...). Le cadre de l'UE « n'a généralement pas vocation à remplacer les opérateurs existants »⁽²⁰⁾.

Cependant, ces dernières années⁽²¹⁾, il y a bien insistance sur la nécessité d'atteindre une souveraineté stratégique européenne dans le champ technologique en passant par le Fonds européen de défense. Ce Fonds pourrait financer l'alerte avancée et la surveillance de l'Espace. D'autres thématiques sont aussi abordées⁽²²⁾ comme l'intelligence artificielle (IA), les drones, le transport aérien stratégique, la cybersécurité, la 5G et le stockage des données, l'hypersonique, le quantique, les lasers, la micro-électronique, l'architecture des systèmes complexes, les technologies de rupture mais aussi plus prosaïquement mais d'importance l'autonomie stratégique dans « la filière des stocks de munitions et des pièces de rechange »⁽²³⁾. Il s'agit à la fois de renforcer la souveraineté technologique nationale, prendre le virage numérique, de faire coopérer les 4 grands pays européens (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni) et de profiter des opportunités autour de la coopération structurée permanente (CSP), de la revue coordonnée de défense (CARD) et du Fonds européen de défense (FED). Il s'agit en vérité de « la capacité à faire seul, et d'autre part la capacité à faire avec les autres », « produire des technologies en autarcie et profiter des dynamiques technologiques internationales en produisant des technologies en relation avec les autres pays »⁽²⁴⁾. L'objectif est aussi d'agir seul autant qu'avec les autres par effet d'entraînement. Plusieurs pays européens ont des définitions proches de la question de l'autonomie stratégique.

⁽¹⁹⁾ GNESOTTO Nicole, « Europe européenne ou Europe atlantique : histoire de deux illusions », *RDN* n° 821, juin 2019, p. 50-55 ; CLINCHAMPS Nicolas et MONJAL Pierre-Yves, *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilités, ambitions et limites de la défense européenne*, Larcier, 2015, 304 pages ; GNESOTTO Nicole, *L'Europe a-t-elle un avenir stratégique ?* Armand Colin, 2011, 224 pages ; GNESOTTO Nicole, *Faut-il enterrer la défense européenne ?* La Documentation française, 2014, 152 pages ; LEFEBVRE Maxime, *op. cit.*

⁽²⁰⁾ GROS-VERHEYDE Nicolas, « Défense européenne, juste une illusion ? Pourquoi je ne suis pas (tout à fait) d'accord avec JD Merchet », *Bruxelles 2*, 21 septembre 2009 (www.bruxelles2.eu/).

⁽²¹⁾ Cette notion n'est pas nouvelle. Cf. GRASSET Philippe, « Technologies de souveraineté », *dd&e*, Fléron, 25 mai 2004, p. 16-19 ; PACOM Philippe, « Souveraineté technologique et Europe-puissance », *RDN*, octobre 2007, p. 171-178.

⁽²²⁾ Entre autres par le *think tank European Council on Foreign Relations (ECFR)* dans un rapport aux 56 recommandations pour se rapprocher de la souveraineté stratégique (www.ecfr.eu/page/-/ecfr_strategic_sovereignty.pdf).

⁽²³⁾ Commission de la défense nationale et des forces armées, « Audition du général Thierry Burkhard, Chef d'état-major de l'Armée de terre », 6 mai 2020, Assemblée nationale (www.assemblee-nationale.fr/).

⁽²⁴⁾ LEBERT Didier et MEUNIER François-Xavier, « L'autonomie stratégique d'un pays : une analyse en termes de technologies », *RDN* n° 832, été 2020, p. 85-90.



De la souveraineté stratégique

Selon une enquête ⁽²⁵⁾ du Conseil européen des relations internationales (ECFR) publiée le 16 avril 2020, la France est l'un des pays qui considèrent l'autonomie stratégique européenne comme un « objectif important » de leur politique étrangère et de défense, et est perçue comme une initiatrice du concept. Les autres membres de l'UE sont plus divisés. Dix-sept pays – dont l'Allemagne et l'Italie – considèrent l'autonomie stratégique européenne comme un « objectif important » ou « assez important », tandis que onze pays y voient un « objectif sans importance » ou même « contesté » (dont le Danemark, la Pologne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni).

Quelle définition de l'Europe puissance ?

Et derrière la notion de souveraineté/autonomie technologique se cache le retour des puissances. Ici également, la notion de puissance est ambivalente et sujette à interprétations ⁽²⁶⁾. Par le passé, le mot fut mis en balance entre « puissance américaine et faiblesse européenne » ⁽²⁷⁾ ou de considérer comme l'essayiste Todorov, que l'UE doit rester une « puissance militaire tranquille », sachant qu'elle n'aura plus du tout l'ambition de mener une « politique impériale » ⁽²⁸⁾ qu'elle fut du XVI^e au début du XX^e siècle. Plus récemment, le mot fut associé à celle de « puissance par la norme » avant de s'interroger sur « l'énigme de l'impuissance européenne » ⁽²⁹⁾, son abandon de la puissance ⁽³⁰⁾, sa simple virtualité. Pour le juriste Bélih Nabli, la réalité d'une Europe puissance économique, de sa personnalité juridique internationale et son autonomie normative « contrastent avec son impuissance coercitive » ⁽³¹⁾. Certains iront jusqu'à considérer qu'elle est une puissance mondiale civile ⁽³²⁾ ou que ses habitants se sont adonnés aux délices de l'« *irreal polity* » ⁽³³⁾, alors que l'UE n'est pas une grande ONG ni une organisation neutre et que ses États membres ont des budgets militaires additionnés importants. Mais les choix d'équipements sont souvent redondants et les coopérations fragilisées par

⁽²⁵⁾ FRANKE Ulrike et VARMA Tara, « L'Europe en quête d'autonomie stratégique », *Security Scorecard*, juillet 2019, Conseil européen des relations extérieures, 49 pages (www.ecfr.eu/).

⁽²⁶⁾ BUHLER Pierre, *La puissance au XXI^e siècle*, Biblis, CNRS éditions, 2019, 624 pages.

⁽²⁷⁾ KAGAN Robert, « Puissance américaine, faiblesse européenne », *Le Monde*, 27 juillet 2002 (www.lemonde.fr/).

⁽²⁸⁾ TODOROV Tzvetan, *interview*, *La Libre Belgique*, 22 octobre 2003.

⁽²⁹⁾ HASSNER Pierre, « L'Europe et la puissance », *Policy Paper, Question d'Europe* n° 475, Fondation Robert Schuman, 28 mai 2018 (www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-475-fr.pdf).

⁽³⁰⁾ VOUILLOUX Jean-Baptiste, « L'Europe : abandon de la puissance ! Un état des lieux », *RDN* n° 774, novembre 2014, p. 65-69 ; SOUTOU Georges-Henri, « Le refus de la puissance », *RDN* n° 753, octobre 2012, p. 73-77.

⁽³¹⁾ NABLI Bélih, « L'Union européenne : une puissance ? », *Affaires stratégiques.info*, 29 janvier 2010.

⁽³²⁾ VEIT Winfried, *La nouvelle donne géopolitique de l'Europe*, Friedrich Ebert Stiftung, mars 2005, p. 7 ; SMITH Karen L., « The End of Civilian Power EU: A welcome Demise or Cause for Concern? », *The International Spectator*, vol. 35 n° 2, avril-juin 2000, p. 11-28 ; TELO Mario, *Europe: a Civilian Power? European Union, Global Governance, World Order*, Palgrave MacMillan, Basingstoke, 2005, 292 pages.

⁽³³⁾ VÉDRINE Hubert, « Le nouveau monde d'Obama », *Le Nouvel Observateur*, 5 novembre 2009.

les intérêts technologiques et industriels nationaux ⁽³⁴⁾. D'autres comme Pierre Hassner ⁽³⁵⁾ insisteront sur l'avènement du siècle de la puissance relative.

Depuis l'avènement du président Trump aux États-Unis, des interrogations paraissent autour de la capacité ou la volonté des Européens de pouvoir construire une véritable « Europe-puissance » ou de trouver le salut de l'Europe et des nations par une puissance fédérale ⁽³⁶⁾. L'approche globale, la vision multilatérale et le *Soft Power* ⁽³⁷⁾ caractérisent l'UE ⁽³⁸⁾ et sa diplomatie avec la défense de l'autonomie stratégique ⁽³⁹⁾ mais elles se heurtent aujourd'hui à l'avènement de puissances régionales plus agressives. Reste à déterminer si l'Europe peut et souhaite « apprendre le langage de la puissance » ⁽⁴⁰⁾, pour reprendre le souhait du vice-amiral Hervé Bléjean, chef d'état-major de l'UE. Osons citer au final le président du Conseil européen, le Belge Charles Michel, pour qui « le choix de l'autonomie stratégique européenne est plus essentiel encore aujourd'hui » au vu « d'un arc d'instabilité qui s'est développé autour de nous » ⁽⁴¹⁾. Et de conclure en un autre cénacle ⁽⁴²⁾ : « L'autonomie stratégique européenne, ce ne sont pas que des mots. L'indépendance stratégique de l'Europe est notre nouveau projet commun pour ce siècle. C'est notre intérêt à tous. Soixante-dix ans après les pères fondateurs, l'autonomie stratégique européenne est l'objectif numéro un de notre génération ». ♦

⁽³⁴⁾ BERTRAM Christophe, « Faiblesse de la puissance. Réponse à Robert Kagan », *Commentaire*, n° 101, Paris, printemps 2003.

⁽³⁵⁾ HASSNER Pierre, « Le siècle de la puissance relative », *Le Monde*, 3 octobre 2007 (www.lemonde.fr/).

⁽³⁶⁾ « Patrice Franceschi : “Le salut de l'Europe et des nations passe par une puissance fédérale” », *Le Figaro*, 24 mars 2017 (www.lefigaro.fr/). Cf. aussi MARSIA Jean, *Une constitution fédérale pour les États-Unis d'Europe. Pourquoi et comment ?*, (www.seurod.eu/Flipbook/Constitution%20EUE/mobile/index.html).

⁽³⁷⁾ GRANT Charles, *Is Europe doomed to fail as a Power?*, Centre for European reform, Londres, juillet 2009.

⁽³⁸⁾ LEFEBVRE Maxime, *op. cit.*

⁽³⁹⁾ Dont les trois objectifs pour le président du Conseil, Charles Michel (28 septembre 2020) sont « la stabilité, la diffusion de nos standards et la promotion de nos valeurs ».

⁽⁴⁰⁾ GROS-VERHEYDE Nicolas, « L'état-major, la voix de l'expertise militaire dans l'UE. Il faut que l'Europe apprenne le langage de la puissance (entretien Hervé Bléjean) », *Bruxelles 2 Pro*, 22 juillet 2020.

⁽⁴¹⁾ MICHEL Charles, « “L'autonomie stratégique européenne est l'objectif de notre génération” », Discours à l'Institut Bruegel », Bruxelles, 28 septembre 2020 (www.consilium.europa.eu/).

⁽⁴²⁾ MICHEL Charles, « “Plan de relance : un plan pour l'autonomie stratégique de l'Europe” », Discours au Forum économique de Bruxelles », 8 septembre 2020 (www.consilium.europa.eu/).